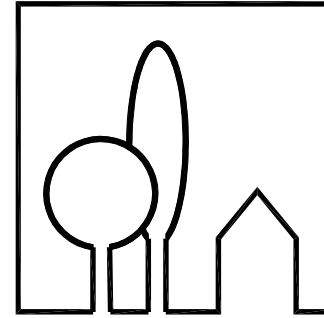


BESNIER
aménagement



SAS au capital de 800 000 euros
RCS NANTES B 389 619 388 (93 B 35)
255 rue de la Renaudière 44 300 NANTES
TEL : 02 40 49 21 22
FAX : 02 40 49 01 21

DEPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DU LION D'ANGERS
ZAC de DURVAL
Secteur "La Ferme de DURVAL"

PLAN DE VENTE
DEFINITIF



Didier BUNEL Géomètre Expert
Successeur de M. CARRE
177 bis boulevard de Strasbourg BP 10300
49003 Angers cedex 01
Tél : 02 41 47 22 77 Fax : 02 41 47 64 25
e-mail : bunel.geometre49@orange.fr

LOT
609

Adresse : 6, Impasse Germaine CANONNE

Dressé le 07.07.2021

Cadastre : Section AL n° 440 et 448

Superficie : 520 m²

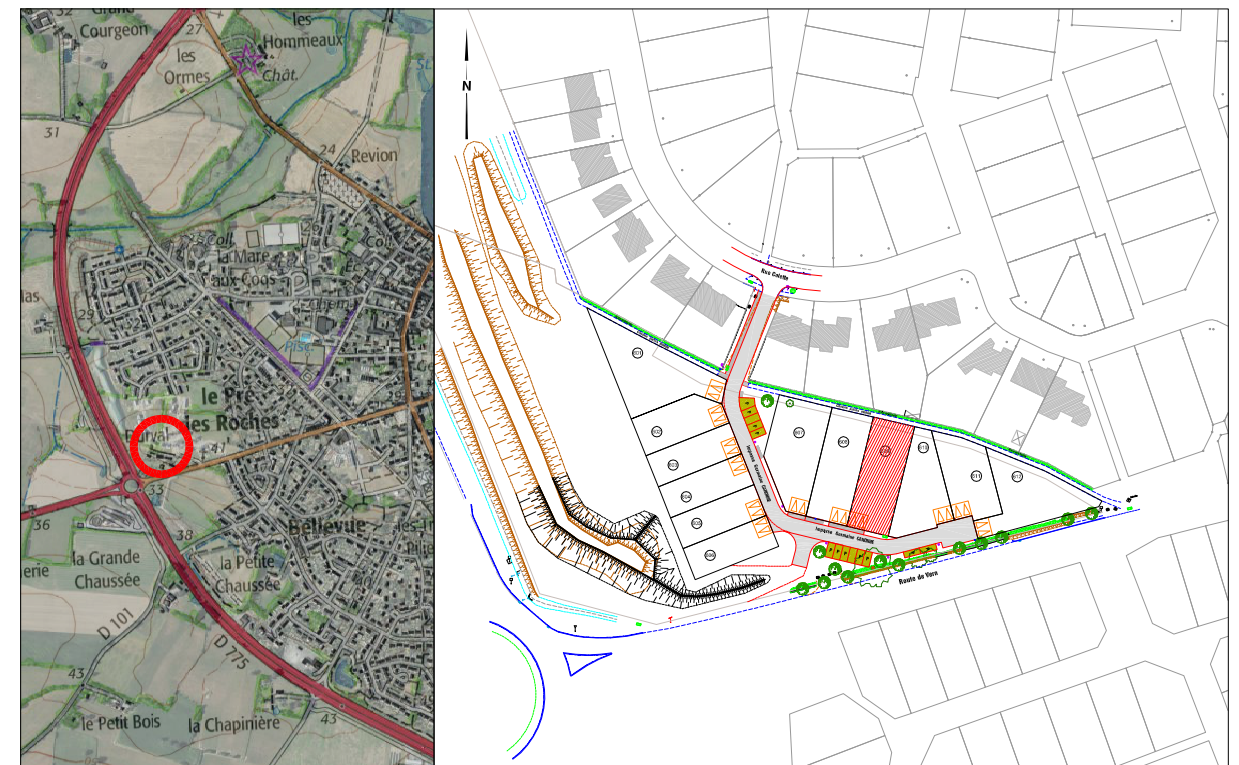
Surface de plancher : 180 m²

Echelle

1/200

Le nivellement est
rattaché au
système I.G.N. 69

PLAN PARCELLAIRE



LEGENDE Voirie

Voiries	
Accès	
Parkings	
Trottoirs - Chemins piétons	
Espaces verts	
Haie privative plantée par l'aménageur	
Place de stationnement visiteurs	P
Arbre planté par l'aménageur	
Aire de présentation pour collecte latérale des déchets	
Arbre existant à conserver	

LEGENDE Bordures

Bordure T2	
Bordure P1	
Bordure P1 à réaliser par l'acquéreur	

LEGENDE Assainissement récolement

Regards EP-EU	
Branchement EP en attente	
Altitude fil d'eau du branchement EP	Fe : 00.00
Branchement EU en attente	
Altitude fil d'eau du branchement EU	Fe : 00.00

LEGENDE Réseaux souples

Coffret Telecom, elec, gaz	
Branchement eau potable	
Candélabre	

LEGENDE Règlement

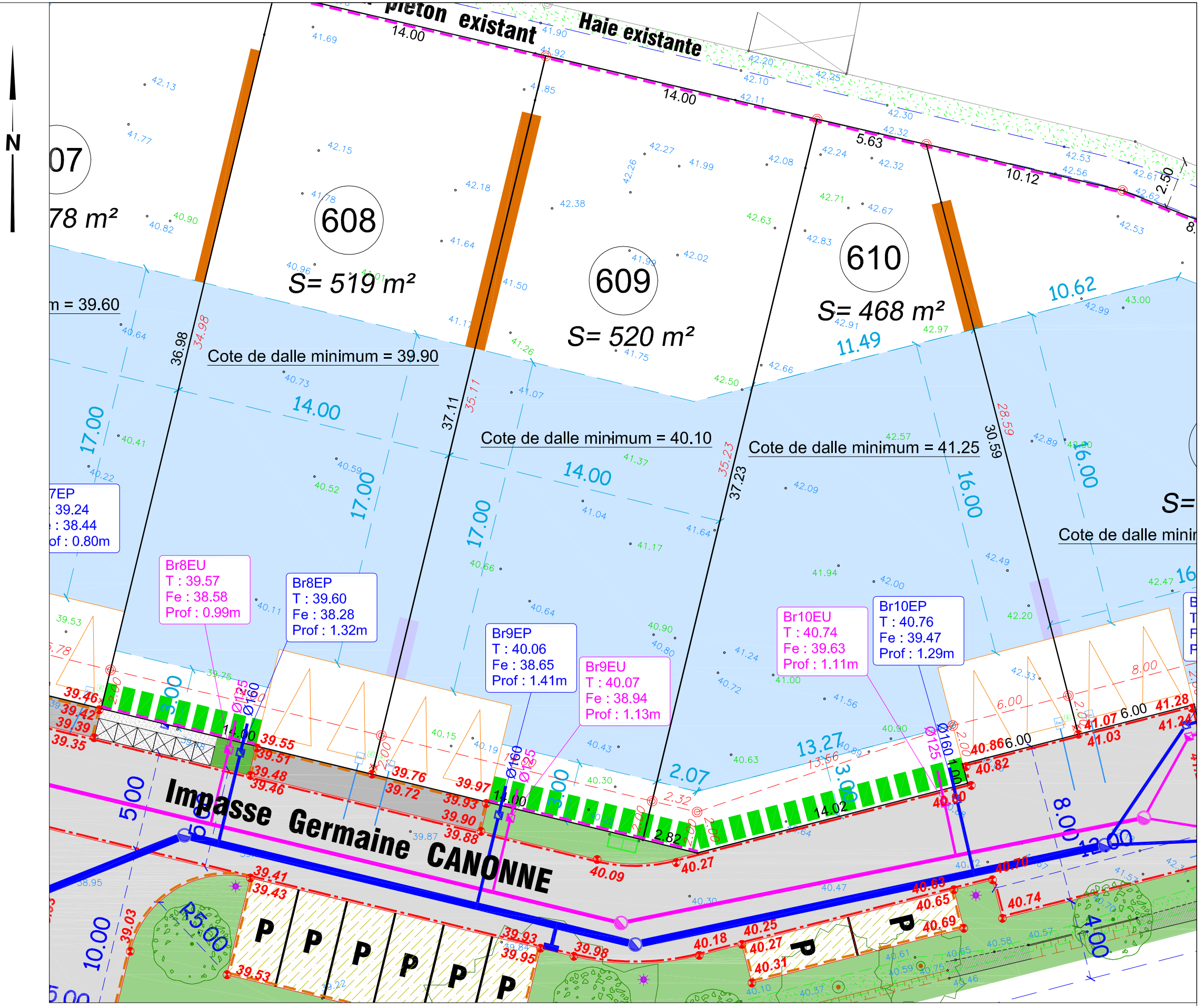
Accès obligatoire au lot	
Stationnement non clos (6m x 5m)	
Zone constructible du lot	
Ligne d'attache de 3 mètres	
Ligne d'implantation des annexes	

LEGENDE Nivellement

Altitude voirie projet	00.00
Altitude terrain naturel avant travaux	00.00
Altitude terrain naturel après travaux	00.00

Bornage

Borne sur limite	
Borne en retrait de 2m de la limite	



Nota: Les emplacements des coffrets, des candélabres, des arbres, et des infrastructures sont données à titres indicatif.
 Tout ouvrage ou infrastructure situé sur les espaces privés ou public pourra être modifié par l'aménageur ou la collectivité.
 L'ensemble des arbres présents sur la parcelle en dehors de la zone d'implantation, mentionnés ou non sur le plan, sont à conserver.
 Système planimétrique : RGF 93-CC47 - Système altimétrique : Altitudes Normales IGN69